

Request for Proposal: W6399-21-LE36/A

Question 1:

We would like to request the following adjustment to MT.1 be adjusted to the following: MT.1
The proposed resource must have a *University Degree or College Diploma OR ten (10) years of providing marketing services.

We firmly believe that having a resource who holds a University Degree or Diploma in any field would be adequate to provide such required marketing services.

Answer 1:

The Department of National Defence has determined that criterion M.1 will not be changed.

Question 2:

Would the client consider a moving this to a remote position given the uncertainty of the climate to prioritize the Health and Safety of the consultant?

Answer 2:

Section 7.1 of Annex A (Statement of Work) states that Services must be rendered on-site. However, when conditions pertaining to COVID-19 restrictions require it, the position will need to be remote. To clarify this point further, section 5.1 of Annex A states as follows: “Although the resource may work outside of DND facilities, there will be a requirement for the Contractor’s resource to access information available exclusively at DND facilities located in the NCR or other locations.”

Demande de propositions : W6399-21-LE36/A

Question 1 :

Nous demandons d'ajouter la modification suivante au point MT.1 : MT.1 La ressource proposée doit détenir un *grade universitaire ou un diplôme d'études collégiales OU avoir fourni des services de marketing depuis dix (10) ans.

Nous sommes convaincus qu'une ressource titulaire d'un grade universitaire ou d'un diplôme dans un domaine donné serait apte à fournir les services de marketing requis.

Réponse 1 :

Le ministère de la Défense nationale a déterminé que le critère O.1 ne sera pas changé.

Question 2 :

Le client pourrait-il envisager un déplacement en région éloignée, étant donné le climat d'incertitude afin de prioriser la santé et la sécurité du consultant?

Réponse 2 :

La section 7.1 de l'annexe A (Énoncé de travail) précise que les services doivent être rendus sur place. Cependant, lorsque les conditions concernant les restrictions relatives à la COVID-19 l'exigent, le poste devrait se trouver en région éloignée. Afin de clarifier davantage ce point, à la section 5.1 de l'annexe A, il est indiqué ce qui suit : Bien que la ressource puisse travailler à l'extérieur des installations du MDN, la ressource de l'entrepreneur devra avoir accès à des renseignements disponibles exclusivement dans les installations du MDN situées dans la RCN ou ailleurs.